



PRIX QUALITE ARS : MEDICO-SOCIAL

PROJET :

Mise en place de bilans partagés de médication (BPM) en EHPAD

*EHPAD Jeanne Jugan, Association Clairefontaine,
Dunkerque*

- *Dr Hélène Brefort, médecin coordonnateur et médecin généraliste*
- *Dr Alexandre Peinte & Dr Anne Rouseré, pharmaciens d'officine
Pharmacie Angellier Dunkerque*



- Fiche projet disponible

L'EHPAD Maison de Famille Jeanne Jugan, de l'Association Clairefontaine, est situé au 192, rue Jeanne Jugan à Dunkerque, dans les Hauts-de-France.

Cette maison de retraite de type Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes héberge, en veillant sur leur bien-être, 72 personnes. Cet établissement associatif appartient au secteur privé à but non lucratif.

La Maison de Famille Jeanne Jugan dispose de 72 chambres en hébergement permanent, dont 42 en EHPAD et 27 en résidence autonomie.



• Objectifs

- Consensus dans la prise en charge médicamenteuse auprès de tous les intervenants du parcours de soins et du résident lui-même.
- Analyse des pratiques de prescription de médicaments en EHPAD de façon critique et structurée.
- Coopération entre les professionnels de santé en lien avec le médicament.
- Prévention du risque iatrogénique.
- Diminution de la polymédication.

• Résultats (indicateurs)

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs choisis

- Indicateurs de satisfaction des soins par le patient
- Indicateurs d'activité.
- Diminution des événements indésirables en lien avec la polymédication

• Méthodologie utilisée

- Information auprès du résident (ou de son représentant) de la possibilité de réaliser un bilan partagé de médication.
- Recueil de l'accord du résident (ou de son représentant)
- Analyse en amont par le pharmacien de l'ordonnance, en lien avec le dossier médical partagé.
- Entretien entre le pharmacien, le résident +/- son représentant si besoin : explication de l'objectif du bilan, du traitement.
- Remise des conclusions / recommandations du pharmacien par écrit.
- Intégration au dossier et transmission au médecin traitant et au médecin coordonnateur.
- Temps d'analyse à N+1, N+2selon les éventuelles modifications de traitement et suivi de l'observance.

• Bénéficiaires du projet

Objectif : 100% des résidents en Bilan de médication partagé dans les 3 ans.

Actuellement, 72 résidents en EHPAD.

Démarrage en avril 2023, au rythme de 2 à 3 résidents par mois.